

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 8 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DU 100–1** Conventionnement avec l'association syndicale libre Olympiades (ASLO) : convention relative au dispositif partenarial et convention au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2019 (700 000 euros).

**M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mars 1977 inscrivant en particulier les dalles piétonnes des Olympiades et les rues du Disque et du Javelot sur la liste des voies privées ouvertes à la circulation publique ;

Vu le projet en délibération 2019 DU 100 N°1, en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui soumet un dispositif partenarial entre la Ville de Paris et l'ASLO relatif au fonctionnement et à l'amélioration des espaces ouverts au public de l'ensemble immobilier des Olympiades, et lui propose notamment de l'autoriser à signer avec l'ASLO une convention-cadre pluriannuelle fixant les modalités du partenariat ;

Vu le projet de convention-cadre pluriannuelle entre la Ville de Paris et l'ASLO annexé à ce projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le dispositif partenarial entre la Ville de Paris et l'Association Syndicale Libre des Olympiades (ASLO) relatif au fonctionnement des espaces ouverts au public et à l'amélioration de l'ensemble immobilier des Olympiades, tel qu'il est annexé à la présente délibération, est approuvé et Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**